



Genève, le 22 septembre 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Projet de budget 2012 du canton de Genève :

Entre contraintes et incertitudes

- **Le projet de budget 2012 est marqué par un contexte conjoncturel tourmenté et à l'évolution incertaine. Dans ce cadre, le budget de fonctionnement est grevé par de nombreuses contraintes nouvelles, sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a aucune prise. Ces contraintes alourdissent les charges et affectent certains revenus.**
- **Le résultat net est de -429 millions de francs. Il est inférieur au montant de la réserve conjoncturelle de 1,04 milliard de francs qui a été constituée au cours des précédents exercices excédentaires.**
- **Le projet de budget confirme l'existence d'un déficit structurel de 150 millions de francs. Déterminé à le résorber rapidement, le Conseil d'Etat révisera sa planification financière et proposera, au mois de novembre 2011, une série de mesures structurelles affectant les charges et les revenus à l'horizon 2012-2014.**

Le projet de budget 2012 en bref

Revenus de fonctionnement	7'600 millions	-0.2%
Charges de fonctionnement	8'029 millions	+3.0 %
Résultat net	-429 millions	

Hypothèses macro-économiques

Soucieux de présenter une estimation des recettes aussi crédible et réaliste que possible, le Conseil d'Etat a choisi d'anticiper une prochaine baisse des prévisions macro-économiques du Groupe de perspectives économiques (GPE) et de retenir à titre provisoire les hypothèses reprises dans le budget de la Confédération, soit une hausse du PIB suisse de 1,5% en 2012. Le Conseil d'Etat anticipe aussi une détérioration des perspectives bénéficiaires des personnes morales et envisage une stabilité de cet impôt. Ces estimations feront l'objet d'un amendement général en novembre 2011, sur la base des prévisions actualisées du GPE et du résultat de l'enquête semestrielle auprès du panel de personnes morales.

Disparition de revenus non récurrents

La stagnation des revenus globaux résulte de plusieurs éléments. D'importantes recettes extraordinaires liées à des échanges et à des revalorisations de terrains (secteur Praille-Acacias-Vernets) qui ont bonifié les résultats 2010 et 2011 ne se reproduisent pas en 2012. D'autre part, le budget anticipe une forte diminution du versement de la part cantonale des bénéfices de la BNS (-58 millions). Ces effets sont compensés par l'augmentation de l'impôt des personnes physiques et de la part cantonale à l'IFD. Les autres impôts restent pratiquement stables.

Fortes contraintes sur les charges

La progression des charges, supérieure à l'objectif de 2% du Programme de législature, est induite par de nombreuses contraintes liées à de nouvelles lois ou obligations fédérales et cantonales. Il s'agit notamment de la loi sur le financement des hôpitaux, de l'augmentation de la péréquation intercantonale et de l'impact de révision de la loi sur le chômage (réduction de la durée d'indemnisation) sur les dépenses d'assistance sociale. S'y ajoutent le relèvement des allocations familiales, les besoins de la réforme du cycle d'orientation, l'introduction des prestations complémentaires familiales et le relèvement des taux de cotisation des caisses de pension publiques.

Au total, en incluant les mécanismes salariaux, le total de l'augmentation des charges résultant de contraintes sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pratiquement pas de moyen d'action atteint 250 millions de francs, soit une augmentation des charges de 3,2%.

A partir de ce socle incompressible, et dans le cadre de la faible marge de manœuvre disponible, le Conseil d'Etat a dégagé des moyens supplémentaires pour les politiques publiques prioritaires (police, développement de nouveaux quartiers de logements et d'activités), accroissant les charges de 0,3%. En contrepartie, les autres arbitrages du Conseil d'Etat ont permis de contenir la progression totale des charges à 3%.

Stabilisation des investissements à un haut niveau

Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention d'interrompre l'effort engagé depuis la précédente législature pour rattraper les retards pris depuis une vingtaine d'années en matière d'infrastructures publiques. Les investissements nets prévus s'élèvent à 906 millions de francs, soit 4% de plus qu'au budget 2011.

Cette politique ambitieuse entraîne toutefois une hausse programmée de la dette, des intérêts et des amortissements. Dès lors, sans mettre en cause la réalisation des crédits déjà votés par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat envisage de plafonner les investissements à plus long terme sur la base d'une analyse rigoureuse des priorités.

Mesures vigoureuses pour le retour à l'équilibre

Au-delà de son résultat insatisfaisant, ce projet de budget met en évidence l'existence d'un important déficit de nature structurelle. Le Conseil d'Etat entend tout mettre en œuvre pour le résorber.

Déterminé à présenter un budget 2014 équilibré malgré le ralentissement durable de l'activité économique qui s'amorce, le Conseil d'Etat présentera cet automne une série de mesures impactant les charges et les revenus, destinées à résorber ce déficit structurel. Le Conseil d'Etat établira en outre un deuxième catalogue de mesures urgentes visant à limiter l'ampleur du déficit conjoncturel. Le Plan financier quadriennal ainsi remanié en profondeur sera présenté en novembre 2011 à la commission des finances du Grand Conseil.

Parallèlement, le Conseil d'Etat réexaminera les objectifs et échéances de son Programme de législature à la lumière de la situation financière actuelle.

Pour toute information complémentaire :

M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du département des finances, en contactant M. Roland Godel, DF, ☎ 022 327 98 07.

La présentation détaillée du projet de budget 2012 peut être consultée sur www.ge.ch/finances.